

marquent l'appropriation du territoire par les nouvelles tribus celtes que sont les Belges, et indiquent ensuite l'organisation de ce même territoire. La fouille d'une dizaine de sanctuaires montre l'existence d'une hiérarchie : sanctuaire local, en liaison avec une communauté villageoise ou urbaine, sanctuaire symbolisant le territoire occupé par une tribu, sanctuaire central de la cité, commun à tout le peuple, enfin très grand sanctuaire, peut-être de nature confédérale, où se scellent les alliances guerrières ou diplomatiques.

L'un de ces grands sanctuaires est en cours de fouille à Ribemont-sur-Ancre, dans la Somme. À la fois le plus riche et le mieux conservé des lieux de culte de l'Europe celtique, cet exemple des grands sanctuaires éclaire la nature et la fonction d'aménagements complexes, souvent mal conservés sur les autres sites. Ces installations architecturales et les vestiges de l'activité cultuelle qu'elles permettaient révèlent la mentalité religieuse des Gaulois.

Un enclos sacré, propriété divine, était entouré d'autres espaces, aussi enclos, aux fonctions certainement multiples. La surface restreinte de l'aire sacrée (50 mètres par 50 mètres) et son encombrement par les installations cultuelles et les offrandes ne permettaient l'accès qu'à quelques dizaines de participants aux cultes, prêtres et dignitaires politiques. Ce lieu était toutefois alimenté du produit du butin de milliers de guerriers qui y entassaient les armes et les corps des ennemis tués. La périphérie de l'espace sacré était aménagée pour accueillir les corps d'armée triomphants qui venaient rendre hommage à un dieu de la guerre, et des foules populaires qui y pratiquaient leurs dévotions. Un vaste enclos devant l'aire sacrée contient une multitude de foyers, vestiges des pratiques sacrificielles les plus communes. Au-delà de cette esplanade, de vastes espaces ouverts, où un théâtre et deux ensembles thermaux ont été installés pendant l'époque gallo-romaine, accueillaient peut-être, dès l'époque gauloise, des rassemblements de nature politique, juridique ou même ludique.

Qui étaient les desservants, nécessairement nombreux, de ces installations cultuelles et politiques ? La diversité des activités qui se déroulaient à Ribemont-sur-Ancre (sacrifices, érection des trophées, rites de la vie civile et militaire, assemblées politiques et peut-être judiciaires, fêtes) exigeait les compétences que Posidonius, via César, attribue aux druides. Ces compétences étaient-elles réunies chez les mêmes hommes ou, au contraire, partagées suivant une hiérarchie ? Les textes sur ce sujet ne sont guère explicites. Les fouilles des habitats situés près du sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre apporteront des éléments de réponse. Il nous reste aussi à découvrir des sépultures de druides, dont aucune n'a été reconnue à ce jour.

Des sacrifices animaux

Nous avons en revanche reconstitué des gestes rituels qui s'accomplissaient en ces lieux. Le premier grand sanctuaire gaulois reconnu comme tel et que nous avons fouillé exhaustivement, à Gournay-sur-Aronde, dans l'Oise, a révélé une forme originale de sacrifice animal. Au centre de l'aire sacrée, l'autel était une grande fosse de quatre mètres de longueur et de deux mètres de profondeur. Des taureaux, des vaches et des bœufs y étaient amenés et sacrifiés de différentes façons : ils étaient le plus sou-

vent égorgés, parfois abattus d'un coup de hache sur la nuque, d'un coup de merlin ou de lance dans le frontal, opération beaucoup plus difficile à réaliser. La bête était immédiatement précipitée dans la fosse-autel, sans que soit prélevé le moindre morceau pour les prêtres et les assistants. L'animal était abandonné à une divinité censée habiter dans la terre et communiquer avec les humains par l'intermédiaire de la fosse sacrée.

La dépouille animale demeurait là de six à huit mois, le temps que le produit de la putréfaction pénètre le sol et alimente la divinité. À une date indiquée par l'état des relations anatomiques de la carcasse (seule la colonne vertébrale devait encore se maintenir), les restes étaient exhumés. Le crâne était accroché au porche du sanctuaire, une partie des ossements quittait le sanctuaire et une autre était jetée dans le fossé de clôture de l'aire sacrée. Un tel type de culte, adressé à une divinité de la Terre, proche des morts et honorée par des victimes animales entières qu'on laisse pourrir, est bien connu dans le monde grec : on le qualifie de « chthonien ».

Si l'on en croit la nature des offrandes, plus de 2 000 armes et aucun autre objet, ce sanctuaire de Gournay-sur-Aronde était dédié à une divinité de la guerre (de telles divinités ont souvent un caractère infernal) et, comme à Ribemont-sur-Ancre, la communauté dont il dépendait venait y déposer son butin de guerre sous forme de trophées. Les armes que nous avons exhumées ne sont qu'une petite part d'un nombre considérable de panoplies complètes prises aux ennemis et rapportées au sanctuaire : elles témoignent de multiples combats. Chaque panoplie comprenait une épée, dans son fourreau magnifiquement orné, attachée à l'aide d'un baudrier en métal, un bouclier et des lances.

Comme les dépouilles animales, ces trophées suivaient un cycle de putréfaction et de rejet dans le sanctuaire. Laisés à l'air pour qu'ils s'y dégradent, on attendait qu'ils tombent au sol pour les détruire symboliquement et les rejeter avec les os de bovidés dans le fossé de clôture



5. LES OS DES GUERRIERS, ramassés sur les dépouilles après la disparition des chairs, étaient traités en plusieurs étapes. Ils étaient d'abord empilés pour fabriquer les parois d'un autel. Ils étaient ensuite cassés et brûlés, puis jetés dans une fosse sacrée qui assurait une communication entre les hommes et une divinité souterraine. Celle-ci régnait sur les morts et assurait le cycle perpétuel de la régénération.



6. UN CHARNIER DE 70 CORPS sans tête a été découvert le long de l'enceinte sacrée du sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre, dans la Somme. Il s'agit probablement d'ennemis, ramassés sur le champ de bataille. Les corps accrochés en position verticale et équipés de leur panoplie guerrière pourrissaient sur place, sans aucune intervention humaine.



de l'aire sacrée. Là encore, cette pratique du trophée est proche de celle en vigueur en Grèce ou à Rome : une loi attribuée à Numa, deuxième roi légendaire de Rome, interdisait de remonter les trophées, alors constitués d'armes réelles, que le temps faisait tomber de leur support, comme si la nature seule devait mettre un terme à la vengeance contre les ennemis et à l'orgueil de la victoire.

Des trophées humains

À Ribemont-sur-Ancre, nous avons mis en évidence des rites plus macabres : les trophées guerriers contiennent les armes, mais aussi les corps des ennemis, privés de leur tête. Posidonius et d'autres auteurs nous apprennent que les Gaulois ont pour coutume, chaque fois qu'ils tuent un ennemi, de lui prendre le crâne, qu'ils rapportent ensuite chez eux, comme un butin personnel. Ces corps sans tête seraient donc le produit d'un ramassage sur un champ de bataille, la part revenant à la divinité ou à la communauté qu'elle est censée incarner.

Ce butin funèbre, après avoir été rapporté en triomphe par les vainqueurs, était traité en plusieurs phases. Une partie des corps demeurait à la périphérie du sanctuaire, où elle y pourrissait sans intervention humaine ni animale (l'absence de traces de charognage indique que ces dépouilles étaient protégées des prédateurs). Une sorte de « charnier » d'au moins 70 corps a été mis au jour. À l'intérieur du sanctuaire et le long de sa clôture, d'autres corps étaient présentés, probablement en position verticale, là aussi jusqu'à ce qu'ils se délabrent et tombent sur le sol. Les membres

devaient alors être prélevés pour constituer d'étranges constructions, des sortes de boîtes cubiques aux parois constituées d'os longs alignés et entrecroisés. Bon nombre de ces os longs étaient ensuite percutés contre une pierre, afin vraisemblablement d'en extirper la moelle. Les esquilles d'os étaient alors brûlées et déversées dans un trou cylindrique creusé dans le sol sacré, encore une sorte d'autel « chthonien ».

Ce traitement funéraire distingue les guerriers des autres hommes : dans le Nord de la Gaule, les sépultures de cette époque ne livrent pas de restes de guerriers. L'hommage rendu dans le sanctuaire est collectif, comme cela était l'usage en Grèce dans le courant du V^e siècle.

Ces actes ne prennent un sens que s'ils sont confrontés aux modestes témoignages de la littérature grecque et latine. La dégradation naturelle des trophées a certainement le même sens qu'en Grèce et à Rome. Plutarque a tenté de l'expliquer dans ses *Questions romaines* : le trophée a pour mission de fixer, pendant un temps, une violence d'ordre divin que les hommes seuls ne peuvent maîtriser. La précaution de ne pas utiliser le couteau, de laisser la nature suivre son cours, le soin pris à libérer la moelle, probablement considérée comme le siège de l'âme, le retour des morts vers une divinité infernale dont les Gaulois considéraient qu'ils étaient issus sont autant d'échos rituels aux croyances druidiques sur les cycles de la vie et des êtres, une théorie certainement très élaborée sur la vie, la mort et l'éternité de l'âme, proche de la métempsycose des philosophes grecs.

De telles découvertes archéologiques et les premiers résultats des études qu'elles suscitent font progresser la connaissance de la vie quotidienne des druides. Elles nous rappellent surtout que, hormis quelques lignes de Posidonius, nous ne possédons sur eux aucune information. Les rites que l'archéologie des sanctuaires gaulois restitue partiellement étaient soigneusement tenus secrets, à l'abri des monumentales enceintes sacrées et au plus profond de la mémoire orale. Ils ne sont qu'une part infime d'un ensemble de connaissances et de croyances que le monde dit « barbare » avait acquises.

Le formalisme de la religion romaine a permis aux plus anciennes institutions de se maintenir encore au Haut-Empire, voire d'être restaurées. Le régime des castes en Inde a pérennisé la place des brahmanes. Les druides, en revanche, n'ont pas survécu à l'occupation romaine, au moins dans leur état authentique.

Jean-Louis BRUNAUX est chargé de recherches au Laboratoire d'archéologie d'Orient et d'Occident du CNRS et de l'École normale supérieure.

Christian GOUDINEAU, *César et la Gaule*, éditions Errance, Paris, 1990.

Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen, Actes du colloque de Saint-Riquier, édité par J.-L. Brunaux, éditions Errance, Paris, 1991.

Camille JULIAN, *Histoire de la Gaule*, éditions Hachette, Paris, 1993.

S. PIGGOTT, *The Druids*, éditions Thames and Hudson, Londres, 1994.

Jean-Louis BRUNAUX, *Les religions gauloises*, éditions Errance, Paris, 1996.